



# Intervention parlementaire

N° de l'intervention : 028-2025  
Type d'intervention : Interpellation  
Motion ayant valeur de directive : ☐  
N° d'affaire : 2025.GRPARL.88

Déposée le : 03.03.2025

Motion de groupe : Non  
Intervention de l'organe du GC : Non  
Déposée par : Roulet Romy (Malleray, PS) (porte-parole)  
Gagnebin (Tramelan, PS)  
Jeanneret (St-Imier, PLR)

Cosignataires : 0

Urgence demandée : Non  
Urgence accordée : Non

N° d'ACE : du  
Direction : ...  
Classification : -  
Proposition du Conseil-exécutif : **Sélectionner**

## Quelles prestations d'accompagnement pour les enfants atteints du diabète de type 1 ou d'autres maladies chroniques

Des enfants atteints d'une maladie chronique, comme le diabète de type 1, suivent en principe le cursus scolaire en milieu ordinaire. Il peut être toutefois difficile pour eux de participer aux activités extrascolaires, comme les courses d'école et les camps, en raison de l'accompagnement spécifique nécessaire pour assurer leur soin et leur sécurité.

Des ressources humaines adéquates sont nécessaires pour assurer l'encadrement et le suivi de l'élève malade, sans lequel elle ou il ne pourra peut-être pas participer à l'activité hors mur. L'intégration des élèves souffrant de maladies chroniques et du diabète est très importante et la participation aux activités extrascolaires contribue à ce but.

Les familles avec des enfants atteints de diabète de type 1 ou d'autres maladies chroniques sont également très sollicitées pour accompagner leur enfant dans la maladie et doivent pouvoir trouver du soutien et du répit.

Le Conseil-exécutif est prié de répondre aux questions suivantes :

1. Y a-t-il des programmes d'accompagnement soutenus par le canton de Berne pour les enfants atteints d'une maladie chronique en milieu extrascolaire principalement ?
2. Le canton soutient-il les associations qui s'engagent pour les personnes souffrant de maladies chroniques (p. ex. diabétiques de type 1) et sous quelle forme ?
3. De quel soutien et de quelle décharge les familles peuvent-elles bénéficier dans le canton ?

Destinataire  
– Grand Conseil